UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1904

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1904



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, ✿, ✿ I.
BOUCHARDAT, ✿, ✿ I., Assesseur.
E. MUSSON, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. JUNGFLEISCH, ✿, ✿ I.........	Chimie organique.
BOUCHARDAT, ✿, ✿ I.........	Hydrologie et minéralogie.
PRUNIER, ✿, ✿ I.............	Pharmacie chimique.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, ✿, ✿ I.....................	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I......	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✿ I...........	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✿ I................	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I..................	Cryptogamie.
BÉHAL, ✿, ✿ I..............	Toxicologie.
PERROT, ✿ I..................	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✿ A...............	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I.............	Physique.

Professeurs honoraires : MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✿, ✿ I.; MARCHAND, ✿ I.; RICHE, O. ✿, ✿ I ; MOISSAN, Membre de l'Institut, C. ✿, ✿ I.; LE ROUX, O. ✿, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEBEAU, ✿ I.
MOUREU, ✿ A.
GUERBET, ✿ A.
DELÉPINE, ✿ A.
TASSILLY, ✿ A.

MM. GRIMBERT, ✿ A.
GUÉRIN, ✿ A.
LUTZ, ✿ A.
GUÉGUEN, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. COUSIN, ✿ A..................	Chimie générale.
LEXTREIT, ✿ I................	Chimie analytique.
PELTRISOT....................	Micrographie.
MOURLOT, ✿ A...............	Physique.
BARTHELAT, ✿ I.............	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. CHASTAING, ✿ I.
Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 16 juillet 1904, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guignard, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1904.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commisssion, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 8 août 1904.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Moureu, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 17 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1904.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 24 novembre, en séance privée, par M. Guignard, Directeur de l'École, assisté de M. Musson, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite des concours de l'année scolaire 1903-1904.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Houdard (Jules), né le 30 décembre 1882, à St-Dizier (Haute-Marne).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Perrel (Émile), né le 27 avril 1883, à Meulan (Seine-et-Oise).

Citations honorables :

MM. Douris (Roger) ; Chantereau (René) ; Alliot (Georges).

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. Darrigade (Daniel), né le 30 juin 1881, à Pouillon (Landes).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Bagros (Maurice), né le 30 octobre 1880, à Paris.

Citations honorables :

MM. Leymarie (Eugène) ; Lasausse (Édouard).

TROISIÈME ANNÉE

1er *Prix* (Médaille d'or de 300 francs).

M. Gérard (Gaston-Émile), né le 18 mai 1880, à Épernay (Marne).

2e *Prix* (Médaille de bronze — 25 francs de livres).

M. Ebren (Marius), né le 27 janvier 1879, à Briançon (Hautes-Alpes).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent:

M. Houdard (Jules), né le 30 décembre 1882, à St Dizier (Haute-Marne), déjà nommé ;

M. Jouanne (Louis-Joseph), né le 15 février 1881, à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).

Citations honorables :

MM. Lemeland (André) ; Julhe (Gaston).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médaille d'argent :

M. Leprince (Maurice), né le 24 juin 1881, à Bourges (Cher).

Citations honorables :

M. Remeaud (Octave), Mlle Odette (Thérèse).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

CHIMIE ANALYTIQUE

Médailles d'argent :

M. Ebren (Marius), né le 27 janvier 1879, à Briançon (Hautes-Alpes), déjà nommé.

M. Lesueur (Maurice), né le 15 juillet 1879, à Paris.

Citations honorables :

MM. Goigoux (Paul) ; Mariani (Jacques) ; Deschiens (Edmond).

Micrographie

Médailles d'argent :

M. Schmitt (Léon), né le 26 décembre 1880, à Choisy le-Roi (Seine).

M. Malmanche (Adrien), né le 17 octobre 1880, à Oradour-Fanais (Charente).

Citations honorables :

MM. Gueux (Émile) ; Lépine (Georges) ; Frotté (Louis).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent :

Non décernées.

Citations honorables :

Non décernées.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent).

M. Gérard (Gaston-Émile), né le 18 mai 1880, à Épernay (Marne), déjà nommé.

Prix Laroze (500 francs).

Non décerné.

Prix Laillet (500 francs).

M. Hubaut (Marius), né le 20 mai 1879, à Croixdalle (Seine-Inférieure).

Prix Lebeault (500 francs).

M. Lavialle (Pierre), né le 1er août 1883, à Clairac (Lot-et-Garonne).

Prix Desportes (513 francs).

M. MALMANCHE (Adrien), né le 17 octobre 1880, à Oradour-Fanais (Charente), déjà nommé.

Prix Henri Buignet.

1er *Prix* (600 francs).

M. LASAUSSE (Édouard), né le 30 septembre 1881, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), déjà nommé.

2e *Prix* (400 francs).

Non décerné.

Prix Flon (565 francs).

M. DELANGE (Raymond), né le 3 mai 1874, à Falaise (Calvados).

Rapport de M. Moureu,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904

Messieurs,

En me confiant le rapport général sur nos prix annuels, vous m'avez fait un grand honneur, et je vous en remercie. Des documents de cette nature ne peuvent être, à un an d'intervalle, que fort semblables entre eux, et le présent rapport ne saurait présenter aucune véritable nouveauté. Je serai donc bref; ce sera mon seul titre à votre indulgence.

Sans m'attarder à d'inutiles préliminaires, j'entre immédiatement dans le détail des divers concours.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur vingt candidats inscrits, douze ont pris part à la composition écrite, mais dix seulement ont suivi toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Physique : *Des lentilles convergentes.*

2° Chimie minérale : *Combinaisons hydrogénées de l'azote.*

3° Botanique : *Le pollen.*

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion, sur le sujet suivant : *Généralités sur les Cestodes.*

3° Épreuve pratique.

1° *Analyse qualitative d'un mélange renfermant : acide arsénieux, sulfate de cadmium, chlorure d'antimoine.*

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, 10 animaux, 10 minéraux.*

L'ensemble du concours a été satisfaisant. Le jury propose d'accorder :

Le premier prix à M. Houdard, qui a obtenu 75 points 75 sur un maximum de 100.

Le deuxième prix à M. Perrel (70 points 50).

Des mentions honorables à MM. Douris (65 points 25), Chantereau (65 points) et Alliot (62 points 75).

DEUXIÈME ANNÉE

Sur dix candidats inscrits, six se sont présentés, et cinq seulement ont subi les épreuves en totalité.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique et pharmacie chimique. — *Alcalis monoazotés à fonction simple.*

2° Cryptogamie : *Des différents modes de reproduction sexuée chez les Cryptogames.*

2° Épreuve orale.

Dissertation : *Aldéhyde salicylique et acide salicylique.*

3° Épreuve pratique.

1° *Analyse quantitative : Essai d'un cyanure de potassium par la méthode de Fordos et Gélis ; essai acidimétrique d'une solution d'acide tartrique.*

2° *Analyse qualitative d'un mélange renfermant : sulfate de zinc, sulfate de magnésie, azotate de cadmium.*

3° *Reconnaissance de 20 plantes et de 10 minéraux.*

Le jury a attribué :

Le premier prix à M. Darrigade (74 points).

Le deuxième prix à M. Bagros (64 points).

Deux mentions honorables à MM. Leymarie (58 points) et Lasausse (54 points).

TROISIÈME ANNÉE

Deux candidats, sur trois inscrits, se sont présentés à toutes les épreuves du concours.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Toxicologie du plomb.*

2° Pharmacie : *Le sérum antidiphtérique.*

3° Matière médicale : *Sénés et mannes.*

2° Épreuve orale.

Dissertation : *Éthers chlorhydriques employés en pharmacie.*

3° Épreuve pratique.

1° *Détermination du pouvoir rotatoire d'un corps solide (tartrate de potassium).*

2° *Détermination histologique d'un pétiole (pétiole de sagittaire).*

3° *Reconnaissance de 10 produits chimiques, 10 produits galéniques et 20 produits de matière médicale.*

Le jury propose d'accorder :

La médaille d'or à M. Gérard (84 points 50 sur 100 de maximum).

La médaille de bronze à M. Ebren (71 points).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Dix-sept candidats avaient été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; quinze d'entre eux se sont présentés.

Les épreuves comprenaient :

1° *Préparation du sulfure de sodium, du chlorure d'antimoine, de l'acide formique et du formiate de plomb. Réduction du bichlorure de mercure par l'acide formique.*

2° *Analyse qualitative d'un mélange renfermant : azotate de calcium, azotate de mercure, bromure de potassium.*

En combinant les résultats de ces épreuves avec ceux des divers concours qui ont eu lieu au courant de l'année scolaire ainsi qu'avec les notes de travail et de manipulations obtenues aux travaux pratiques, le jury a décerné :

Une première médaille à M. Houdard (268 points).

Une deuxième médaille à M. Jouanne (259 points).

Une première mention honorable à M. Lemeland (André) (258 points).

Une deuxième mention honorable à M. Julhe (255 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Le concours a donné cette année des résultats exceptionnellement satisfaisants.

Treize élèves ont été admis à y prendre part en raison de leurs notes de l'année. Sept d'entre eux ont été éliminés aux deux premières épreuves, un huitième l'a été après la troisième, et cinq ont pris part aux deux dernières. Voici ces épreuves successives :

1° *Point de fusion d'une substance organique (benzophénone).*

2° *Indice de réfraction d'une solution aqueuse (chlorure de baryum).*

3° *Degré saccharimétrique d'une solution sucrée.*

4° *Détermination cryoscopique du poids moléculaire d'une substance organique (isodulcite).*

5° *Détermination de la résistance électrique d'un fil métallique (ferro-nickel).*

D'après l'ensemble de ces épreuves et des notes obtenues au courant de l'année, le jury propose d'attribuer la médaille à M. Leprince, et une mention honorable à M. Remeaud et à Mlle Odette.

Il tient, en outre, à attirer l'attention de l'Assemblée sur le niveau très élevé du concours. Tous les candidats ont fait preuve d'une connaissance satisfaisante des méthodes et des instruments, et les résultats de ceux qui ont pris part aux épreuves définitives sont presque tous peu éloignés de la vérité.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Sur seize candidats qui avaient été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, quatorze se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Titrage d'un nitrate de potasse par le procédé de Pelouze.*

2° *Analyse qualitative d'un mélange renfermant du nitrate d'argent, du nitrate de cuivre, du nitrate de mercure au maximum et de l'acétate de plomb.*

En combinant les résultats de ces épreuves avec ceux des concours de l'année, ainsi qu'avec les notes obtenues aux travaux pratiques, le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Ebren (206 points).

Une deuxième médaille à M. Lesueur (199 points).

Des mentions honorables à MM. Goigoux (198 points), Mariani (196 points), Deschiens (194 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Onze candidats ont pris part au concours.

Les épreuves comprenaient :

1° *La détermination histologique d'une tige âgée de lierre.*

2° *L'examen microscopique et la détermination d'une poudre d'ipéca falsifiée.*

Le jury, satisfait des épreuves, propose d'accorder les récompenses suivantes :

Premier prix : M. Schmitt (86 points 50 sur 100 de maximum).

Deuxième prix : M. Malmanche (84 points).

Des mentions honorables à MM. Guelx (74 points), Lépine (73 points) et Frotté (72 points).

Microbiologie

Sur seize candidats convoqués, quatre seulement se sont présentés. Le concours comptait trois séries d'épreuves :

1° *Étude histologique du bacille de la tuberculose en culture sur milieu glycériné.*

2° *Préparation d'un milieu de culture de formule donnée.*

3° *Reconnaissance de 10 cryptogames.*

Après avoir eu le regret de constater l'insuffisance des candidats, le jury a estimé qu'aucun prix de microbiologie ne devait être décerné en 1904.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Un seul mémoire, émanant de M. Gérard, avait été déposé. Son titre, conforme au sujet proposé par l'École, était :

Étude botanique de plantes fournissant des gommes et appartenant à d'autres familles que celles des Légumineuses et des Rosacées.

M. Gérard, après avoir fait un choix judicieux de réactions colorantes permettant d'étudier la localisation des gommes, passe en revue une série de végétaux à production gommeuse ; il termine par un aperçu général sur l'origine et le mode de localisation. Les remarquables dessins qui accompagnent le texte témoignent du soin qu'a apporté le candidat à ces recherches originales. Le sujet était délicat ; il a su en tirer un excellent parti.

La commission, à l'unanimité, propose de décerner à M. Gérard le prix Menier.

Prix Laillet (Zoologie.)

Un seul candidat, M. Hubaut, s'était présenté.

1° La composition écrite portait sur le sujet suivant :

Les insectes diptères.

2° Cette épreuve a été suivie d'une reconnaissance de 20 animaux, et d'une dissertation de 10 minutes sur l'un d'entre eux : le *distome hépatique*.

L'ensemble du concours a été très satisfaisant. M. Hubaut a obtenu 85 points sur un maximum de 100.

Le jury lui décerne à l'unanimité le prix Laillet.

Prix Laroze

Le prix Laroze n'a pas été décerné, aucun candidat ne s'étant présenté.

PRIX LEBEAULT (Pharmacie.)

Trois candidats se sont présentés : MM. BUISSON, LABBÉ et LAVIALLE.

Le sujet de la question écrite était : *Incompatibilités dans les associations médicamenteuses.*

Cette épreuve a été suivie de la reconnaissance de 10 médicaments chimiques et de 10 médicaments galéniques.

Le jury accorde le prix à M. LAVIALLE, dont l'ensemble du concours est notablement supérieur à celui de ses concurrents.

PRIX DESPORTES

Deux candidats se sont présentés, et ont pris part à toutes les épreuves du concours.

1° Épreuve écrite.

L'ovule considéré à partir de son origine jusqu'à la fécondation exclusivement. Les homologies avec le macrosporange.

2° Épreuve pratique.

1° Détermination histologique d'une tige d'Eryngium campestre.

2° Détermination et étude d'un champignon parasite de la feuille de pêcher (Exoascus deformans).

3° Reconnaissance de 60 plantes fraîches de la flore parisienne.

4° Appréciation par le jury des cahiers de manipulations et des notes de travaux pratiques.

Le jury décerne le prix DESPORTES à M. MALMANCHE, qui a obtenu 75 points 50 sur maximum de 100.

Prix Buignet

Cinq candidats ont pris part au concours, qui portait sur les deux questions suivantes :

1° Qu'est-ce qu'un mouvement périodique ? Indiquez ce que vous savez sur le pendule et le diapason.

2° Les miroirs concaves.

Une des copies, celle de M. Lasausse, est très nettement supérieure aux autres, qui laissent beaucoup à désirer sur la première question, et qui toutes renferment des erreurs graves dans les définitions et les démonstrations.

En conséquence, le jury propose d'attribuer le 1er prix Buignet à M. Lasausse, et de ne pas décerner le 2e prix.

Prix Flon

Un seul mémoire, dont l'auteur est M. Delange, a été présenté. Il a pour titre : *Sur trois homologues de la pyrocatéchine.*

Les trois homologues sont : la propylpyrocatéchine, l'isopopylpyrocatéchine et l'éthylpyrocatéchine. L'auteur a montré que l'on pouvait employer deux méthodes principales pour préparer les homologues de la pyrocatéchine.

La première consiste à opérer la déméthylation des éthers correspondants au moyen des hydracides.

La seconde revient à détruire l'éther méthylénique correspondant par l'action successive du perchlorure de phosphore et de l'eau.

Quand le perchlorure a effectué la substitution du chlore à l'hydrogène dans la fonction éther méthylénique, le nouveau groupement réagit avec facilité sur l'eau, les alcools.

les acides et anhydrides organiques, et sur une foule d'autres composés. On peut isoler un carbonate diphénolique, lequel est attaqué par les amines en donnant des méthanes phénoliques, et par les hydrazines en donnant des corps azotés intéressants à divers titres.

Le travail de M. Delange renferme un grand nombre de résultats nouveaux. L'auteur a fait preuve d'une connaissance parfaite des réactions générales de la chimie organique, et d'une réelle habileté expérimentale. Aussi le jury propose t-il, à l'unanimité, de lui décerner le prix Flon.

Tels sont, Messieurs, sommairement exposés, les résultats généraux de nos concours de l'année. Vous voyez que, si on les considère dans leur ensemble, leur niveau se maintient toujours élevé; non seulement les lauréats, mais la généralité des concurrents ont fait preuve de beaucoup de science et de méthode. Quelques-uns se sont montrés particulièrement brillants. La plupart, je n'hésite pas à le proclamer, sont appelés à fournir une carrière hautement honorée.

C'est là une élite dont nous pouvons être fiers. Pourquoi cette élite est-elle si peu nombreuse ? D'où vient qu'une telle pénurie de candidats persiste toujours ? Y a-t-il, dans la majorité des étudiants, insuffisance ou indifférence ?

Si la question, qui est loin d'être neuve, n'intéressait que le sort et le bon renom de nos concours, il y aurait peut-être moins d'urgence à lui donner une solution ! Mais sa portée est plus grande, et elle touche aux intérêts vitaux de la Pharmacie. La résoudre, c'est, par voie de répercussion, relever dans une large mesure le niveau scientifique et moral de la profession.

Il ne m'appartient pas de formuler des propositions. Mais je salue comme une date décisive la réorganisation prochaine des études pharmaceutiques. C'est vers cette grande réforme

que tous les regards doivent maintenant se tourner, et c'est d'elle qu'il faut, je ne dirai pas tout, mais beaucoup attendre.

Notre époque est sans analogue dans l'Histoire. Sous l'invincible poussée du progrès et des besoins nouveaux créés par son prodigieux développement, tout, de nos jours, se transforme et évolue. Comme si les années étaient des siècles d'un autre âge, une institution de vingt ans est presque toujours un anachronisme. On ne parle que de choses surannées. Nos Écoles n'échappent point à la loi commune. Bien lourde et ingrate sera la tâche de ceux qui auront le redoutable honneur de refondre notre Enseignement sur des assises nouvelles. Puisse leur clairvoyance créer un organisme fort, rationnellement constitué, et plus encore souple ; ce sera la condition nécessaire de sa longévité.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(600 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1866, la valeur annuelle du *prix Menier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir, en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de Pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 18 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1905, est le suivant : « *Des plantes qui fournissent des sucs vésicants* ».

Prix Laillet

(500 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Laroze

(500 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1874, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 15 au 18 juin, au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley

(biennal, 2.000 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur

du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 15 au 18 juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1903.

L'École a proposé pour l'année 1905, le sujet suivant :

« *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.* »

Prix Lebeault

(500 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877) qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juin. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Les candidats doivent se faire inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Desportes

(513 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme, à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours ouvert à partir du 20 juin.

Ils se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 600 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *Prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 513 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Paris, faisait donation à ladite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre *Prix Henri Buignet.*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Flon

(*565 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16 000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 565 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Le concours a lieu à partir du 20 juin.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat et déposer leur mémoire au moment de leur inscription, du 15 au 18 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1905 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un Prix de fondation, les membres du corps enseignant, (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — PH. 206 U

